



Légalité décision CPAM pour adresse mail de Ameli

Par **aliasjo**, le **14/11/2017** à **11:30**

Bonjour,

La CPAM informe qu'il faut déclarer une adresse mail unique pour un compte Ameli alors que pour mon couple j'utilise une seule adresse pour les différentes administrations est-ce légal?

y a t-il obligation à cette demande ou quel recours pour refuser

Merci pour toutes informations à ce sujet

Cordialement

J.P

Ps toutes mes excuses si mauvaise utilisation du choix des rubriques

Par **morobar**, le **14/11/2017** à **15:57**

Bonjour,

Ce n'est pas ce qu'exige la CPAM.

La CPAM refuse maintenant qu'une seule adresse puisse concerner plusieurs comptes CPAM.

C'est mon cas par exemple, puisque je gère le compte de ma belle-mère très âgée, ainsi que celui de ma bru étrangère et bien sûr le mien.

Par **aliasjo**, le 14/11/2017 à 17:26

Bonjour morobar,

Je m'excuse d'avoir mal exprimé et posé ma question.

Il s'agit bien du refus de la CPAM de traiter plusieurs comptes Ameli sur une seule adresse mail.

Cette décision est-elle légale sur quelle loi ou décret ou une décision arbitraire et personnelle de la part de la CPAM cela porte préjudice à bon nombre de personnes âgées, sans accès à Internet ou ne sachant pas utiliser ce moyen.

Je suis preneur de toutes information sur ce sujet ainsi de savoir si il y a un recours possible car je pense qu'il y a beaucoup de cas dans une situation identique

Merci d'avance de faire avancer le sujet

Par **Visiteur**, le 14/11/2017 à 18:00

Aucun texte de loi n'impose a une entreprise privé ou publique de règle en terme de d'adresse mails.

Pour le bon fonctionnement de leurs fichiers ils souhaitent une adresse par compte.

Par **Lag0**, le 14/11/2017 à 18:32

[citation]cela porte préjudice à bon nombre de personnes âgées, sans accès à Internet ou ne sachant pas utiliser ce moyen. [/citation]

Bonjour,

J'ai un peu de mal à vous suivre.

Comment cette imposition peut-elle porter préjudice à des personnes qui n'utilisent pas internet ? Si elles ne l'utilisent pas, elles n'ont pas besoin de compte Ameli.

Et pour les autres, il est très simple, aujourd'hui, de créer autant d'adresses mail que nécessaire...

Par **amajuris**, le 14/11/2017 à 18:41

bonjour,

ce peut-être simplement la conception du site ameli qui ne permet d'avoir qu'un compte ameli par adresse mail.

ce qui me semble très logique.

salutations

Par **morobar**, le 15/11/2017 à 08:34

En fait le "login" est constitué par l'adresse email.
Dès lors le contrôle du mot de passe est délicat puisque plusieurs comptes possèdent le même login.